

DEPARTEMENT  
SOMME  
ARRONDISSEMENT  
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N°3/2026**

**Communauté de Communes Nièvre et Somme**

2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT

Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55

Membres titulaires présents : 39

Membres votants : 43

L'an Deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le mercredi 21 janvier, s'est réuni au siège de la CCNS à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaients présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE A.,

Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, ALEXANDRE E., POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL.

Etaients excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, CAPRON, MINET, LICOUR,

Mrs DE LIMERVILLE, CARLIER, VIGNON, LEULIER, CARPENTIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, TIRMARCHE, DELVILLE, BOULLET, LEBLANC D., LEBLANC J-M. .

Pouvoirs :

Mr TIRMARCHE donne pouvoir à Mr DELASSUS,

Mr DELVILLE donne pouvoir à Mme ROUSSEL,

Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA,

Mme LICOUR donne pouvoir à Mr DELATTRE.

Secrétaire de séance : Mme DE ALMEIDA

**OBJET : COTISATION A LA MISSION LOCALE INSERTION EMPLOI FORMATION  
(MLIFE) 2026**

La séance étant ouverte,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes Nièvre et Somme à la MLIFE par délibération en date du 2 Mai 2017,

La Communauté de Communes Nièvre et Somme depuis 2017 adhère au lieu et place des communes à la MLIFE et se substitue par conséquent à ces dernières dans le paiement d'une participation forfaitaire globale.

La MLIFE propose des accompagnements individualisés et collectifs pour les jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme. Elle met à disposition des jeunes du territoire des dispositifs de droit commun (PACEA Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, CEJ Contrat d'Engagement Jeune...) pouvant aller jusqu'à proposer une allocation financière pour aider les jeunes dans la réalisation de leur projet.

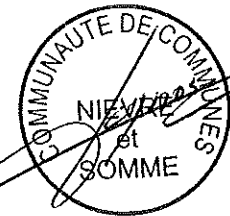
Pour 2026 la MLIFE propose une participation financière globale en se basant sur un coût forfaitaire appliqué au nombre d'habitants soit 1,50 € par habitant soit 43 686,00 € (29 124 habitants X 1,50 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- AUTORISE la Communauté de Communes Nièvre et Somme à se substituer aux communes dans le paiement d'une participation forfaitaire globale à la MLIFE en se basant sur un coût forfaitaire appliqué au nombre d'habitants compris au sein du territoire soit 1,50 € x 29 124 habitants soit un montant total de 43 686,00 € pour l'année 2026.
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 4 février 2026 et de sa publication le 6 février 2026.

